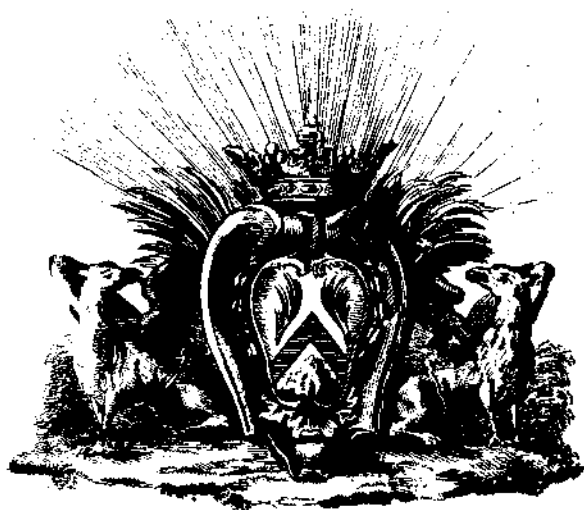


Œ U V R E S
DE MESSIRE
ANTOINE ARNAULD,
DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ
DE S O R B O N N E.

TOME VINGT-UNIEME,
*Contenant les trente-quatre premiers Nombres de la cinquieme Partie
de la quatrieme Classe.*



A PARIS, & se vend à LAUSANNE,
Chez SIGISMOND D'ARNAY & COMPAGNIE.

M. DCC. LXXVIII.

T A B L E

D E S O U V R A G E S

Contenus dans ce Volume.

- N^o. I. *C*As proposé par un Docteur, touchant la signature de la Constitution dernière du Pape Alexandre VII & du Formulaire arrêté en l'Assemblée générale du Clergé le 17 Mars 1657. page 1
- N^o. II. *R*éflexions d'un Docteur de Sorbonne, sur l'Avis donné par Monseigneur l'Evêque d'Alet, sur le cas proposé touchant la souscription de la dernière Constitution du Pape Alexandre VII. 18
- N^o. III. *R*éponse à quelques raisons, par lesquelles on prétend montrer, que ceux qui sont persuadés que les cinq Propositions ne sont pas dans Jansénius, doivent néanmoins signer la nouvelle Bulle d'Alexandre VII, qui déclare qu'elles y sont. 47
- N^o. IV. *P*remier Mémoire pour le Parlement, sur la Bulle d'Alexandre VII. 61
- N^o. V. *S*econd Mémoire, présenté à M. Fouquet, Procureur Général, sur un projet de Déclaration du Roi, adressée au Clergé. 61
- N^o. VI. *T*roisième Mémoire, dressé chez M. de Bagnols, le 5 Mai 1657, pour faire comprendre à MM. les Avocats-généraux du Parlement de Paris l'importance de la chose, & l'obligation qu'ils avoient d'arrêter en cette rencontre l'établissement de l'Inquisition en France. 68
- N^o. VII. *R*éponse à quelques plaintes contre la troisième Disquisition de Paul Irénée. 70
- N^o. VIII. *Q*uestion de prudence chrétienne; s'il est utile d'écrire touchant les matières de la grace & de ses Défenseurs: quand & comment il faut le faire. 75
- N^o. IX. *M*émoire, où l'on fait voir, que si la Constitution du Pape Alexandre VII étoit enrégistrée au Parlement, cet enrégistrement emporteroit avec soi l'établissement d'une Inquisition plus rigoureuse que celle de Rome & d'Espagne. 82
- N^o. X. *R*éflexions sur le projet d'une Lettre de cachet, par laquelle il devoit être ordonné à tous les Evêques de faire souscrire le Formulaire de l'Assemblée du Clergé. 100
- N^o. XI. *P*remière Défense des Professeurs en Théologie de l'Université de Bourdeaux, contre un Ecrit intitulé: Lettre d'un Théologien à un Officier

- du Parlement, touchant la question, si le livre intitulé, *Ludovici Montaltii Litteræ, &c.* est hérétique. page 106
- N°. XII. Lettre d'un Théologien à un Evêque de l'Assemblée générale du Clergé de France, sur la voie qu'il faudroit prendre pour étouffer entièrement les contestations présentes. 182
- N°. XIII. Mémoire touchant les moyens d'appaier les disputes présentes. 198
- N°. XIV. Difficultés proposées à l'Assemblée générale du Clergé de France, qui se tient à Paris en cette présente année 1661, sur ses délibérations touchant le Formulaire. 207
- N°. XV. Difficultés proposées à Messieurs les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, sur la réception qu'ils ont faite du Formulaire du Clergé, dans leur Assemblée tenue en Sorbonne le 2 Mai 1661. 243
- N°. XVI. De l'hérésie & du schisme que causeroit dans l'Eglise de France l'exaction de la signature du Formulaire du Clergé, sans faire ni souffrir la distinction du fait avec le droit, & en tenant pour hérétiques, & traitant comme tels les refusants de le signer, quant au seul fait de Jansénus qui y est renfermé. 251
- N°. XVII. De la signature du Formulaire, où l'on montre, que ceux qui ne croient pas que les cinq Propositions soient contenues dans le livre de Jansénus, ni qu'il ait enseigné les sens hérétiques & condamnés de ces Propositions, ne peuvent signer simplement, & sans explication ou restriction, le Formulaire de l'Assemblée du Clergé; & que s'ils le font, ils blessent scandaleusement la sincérité chrétienne. 261
- N°. XVIII. Premier Ecrit, pour montrer que la signature du Formulaire renferme la créance du fait. 331
- N°. XIX. Eclaircissement sur le différent entre Jean d'Antioche & S. Cyrille, dont il est parlé dans la Lettre de M. l'Evêque d'Angers au Roi, du 16 Juillet 1661. 346
- N°. XX. Défense de l'Ordonnance de Messieurs les Vicaires Généraux de Monseigneur le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, pour la signature du Formulaire. 375
- N°. XXI. Avis à Messieurs les Evêques de France, sur la surprise qu'on prétend faire au Pape, pour lui faire donner quelque atteinte au Mandement de Messieurs les Vicaires Généraux de Monseigneur le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris. 401
- N°. XXII. Remarques sur l'Arrêt du Conseil, du 1 Mai 1662, par lequel Sa Majesté exhorte tous les Archevêques & Evêques de son Royaume, qui n'ont point encore signé ni fait signer le Formulaire, de faire leur Mandement pur & simple, pour procéder à la signature d'icelui. 440
- N°. XXIII. Nullités & abus du troisieme Mandement pour la signature du

<i>Formulaire, publié à Paris le 2 de Juillet 1662, pour réformer les deux autres du 8 Juin & 31 Octobre 1661.</i>	<i>page 459</i>
N°. XXIV. <i>Nullités & injustices de l'interdiction portée par le troisieme Mandement, publié à Paris le 2 Juillet 1662, touchant la signature du Formulaire, & de toutes les Censuras qui pourroient être faites sur ce sujet.</i>	<i>483</i>
N°. XXV. <i>Factum pour ceux qui ont fait ou imprimé les deux Ecrits des Nullités contre le dernier Mandement de Paris.</i>	<i>511</i>
N°. XXVI. <i>La nouvelle hérésie des Jésuites, soutenue publiquement à Paris dans le College de Clermont, par des Theses imprimées, du 12 Décembre 1661, dénoncée à tous les Evêques de France.</i>	<i>514</i>
N°. XXVII. <i>Les illusions des Jésuites, dans leur Ecrit intitulé : Expositio Theleos, pour empêcher la condamnation de leur nouvelle hérésie.</i>	<i>521</i>
N°. XXVIII. <i>Factum pour Messieurs les Curés de Paris, contre la Thèse des Jésuites.</i>	<i>543</i>
N°. XXIX. <i>Récit de ce qui s'est passé dans l'Accommodement de 1663.</i>	<i>549</i>
N°. XXX. <i>Mémoire sur la proposition d'un Accommodement.</i>	<i>631</i>
N°. XXXI. <i>Projet d'Accommodement, entre ceux qu'on appelle Jansénistes, & ceux qui sont nommés Molinistes, concerté entre M. l'Evêque de Commen ges & le P. Ferrier, Jésuite, envoyé à Paris par ce Prélat le 20 Octobre 1662, avec des Remarques de M. Arnauld.</i>	<i>640</i>
<i>Premier Ecrit sur ce Projet d'Accommodement, composé par M. Arnauld pour être communiqué aux personnes de la plus étroite confiance.</i>	<i>643</i>
<i>Second Ecrit, ou Remarques sur le Projet ci-dessus, lesquelles n'ont point été envoyées.</i>	<i>646</i>
<i>Troisieme Ecrit sur le même Projet d'Accommodement, envoyé par M. d'Andilly à M. l'Evêque de Commen ges, vers le milieu de Novembre 1662.</i>	<i>653</i>
N°. XXXII. <i>Mémoire, où l'on fait voir, que c'est une prétention insoute nable de dire, que la grace efficace par elle-même, ait été condamnée par les dernieres Constitutions.</i>	<i>665</i>
N°. XXXIII. <i>Mémoire sur la Proposition du Pere Ferrier, de convenir, avant toutes choses, du sens de Jansénius.</i>	<i>677</i>
N°. XXXIV. <i>Mémoire sur la proposition du Subjicimus.</i>	<i>686</i>

FIN de la Table.